

Les Pics sur la commune d'Urçay



Une randonnée proposée par pietineur

Balade offrant un panorama sur la vallée du Cher doublé du canal du Berry partiellement comblé.
Départ depuis le parking de l'église d'Urçay.
Le circuit est partiellement balisé de trait jaune.

Durée	2h 25	Difficulté	Facile
Distance	7,50 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	101 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	105 m	Commune	Urçay (03360)
Point haut	235 m		
Point bas	166 m		



Trace n° 88691

Description

Départ depuis le parking de l'église.

(D) Monter le sentier situé dans le prolongement du parking jusqu'au croisement avec la route goudronnée D445 au lieu-dit Les Combles.

(1) Traverser cette route et continuer tout droit pendant 300m jusqu'au hameau des Pics, continuer dans le sentier pierreux sur la droite pendant 200m jusqu'au croisement avec un chemin goudronné.

(2) Prendre ce chemin à gauche sur 5m et prendre tout de suite à droite le sentier herbeux jusqu'au prochain croisement avec une petite route goudronnée

(3) Suivre cette route à droite pendant 400m jusqu'à la rencontre avec la route nationale N144. La traverser et suivre tout droit le sentier qui part à gauche (à main gauche, une scierie) pendant 2,5km jusqu'au croisement avec la route D312.

(4) Traverser et poursuivre sur la route goudronnée pendant 500m puis, au niveau d'un petit étang, tourner sur le chemin à droite.

(5) Continuer jusqu'à la route D312 que l'on suit à droite jusqu'au lieu-dit Le Vernet (ne pas traverser le pont métallique sur le Cher).

(6) Continuer tout droit sur le chemin. Vous longerez sur 200m un élevage de porc élevé en plein-air puis vous suivrez ce chemin jusqu'au lieu-dit Tizais que vous traverserez jusqu'à l'embranchement avec la N144 dans [Urçay](#).

(7) Continuer sur le trottoir dans le bourg pour rejoindre le point de départ à l'église (A).

Points de passage

D/A Départ depuis le parking de l'église
N 46.626638° / E 2.590903° - alt. 171 m - km 0

1 Les Combles-Traverser la route goudronnée D445
N 46.626269° / E 2.59764° - alt. 221 m - km 0.52

2 Prendre ce chemin à gauche sur 5m
N 46.621833° / E 2.598842° - alt. 208 m - km 1.17

3 Suivre cette route à droite pendant 400m
N 46.617107° / E 2.600902° - alt. 200 m - km 1.77

4 Traverser et poursuivre sur la route goudronnée
N 46.608334° / E 2.60249° - alt. 197 m - km 3.58

5 Continuer à droite jusqu'à la route D312
N 46.604737° / E 2.605193° - alt. 189 m - km 4.05

6 Le Vernet. Continuer la route D312 le long du > - Cher (rivière) - Affluent de la Loire
N 46.606455° / E 2.596095° - alt. 169 m - km 4.95

7 Continuer sur le trottoir dans le bourg
N 46.624424° / E 2.589433° - alt. 170 m - km 7.12

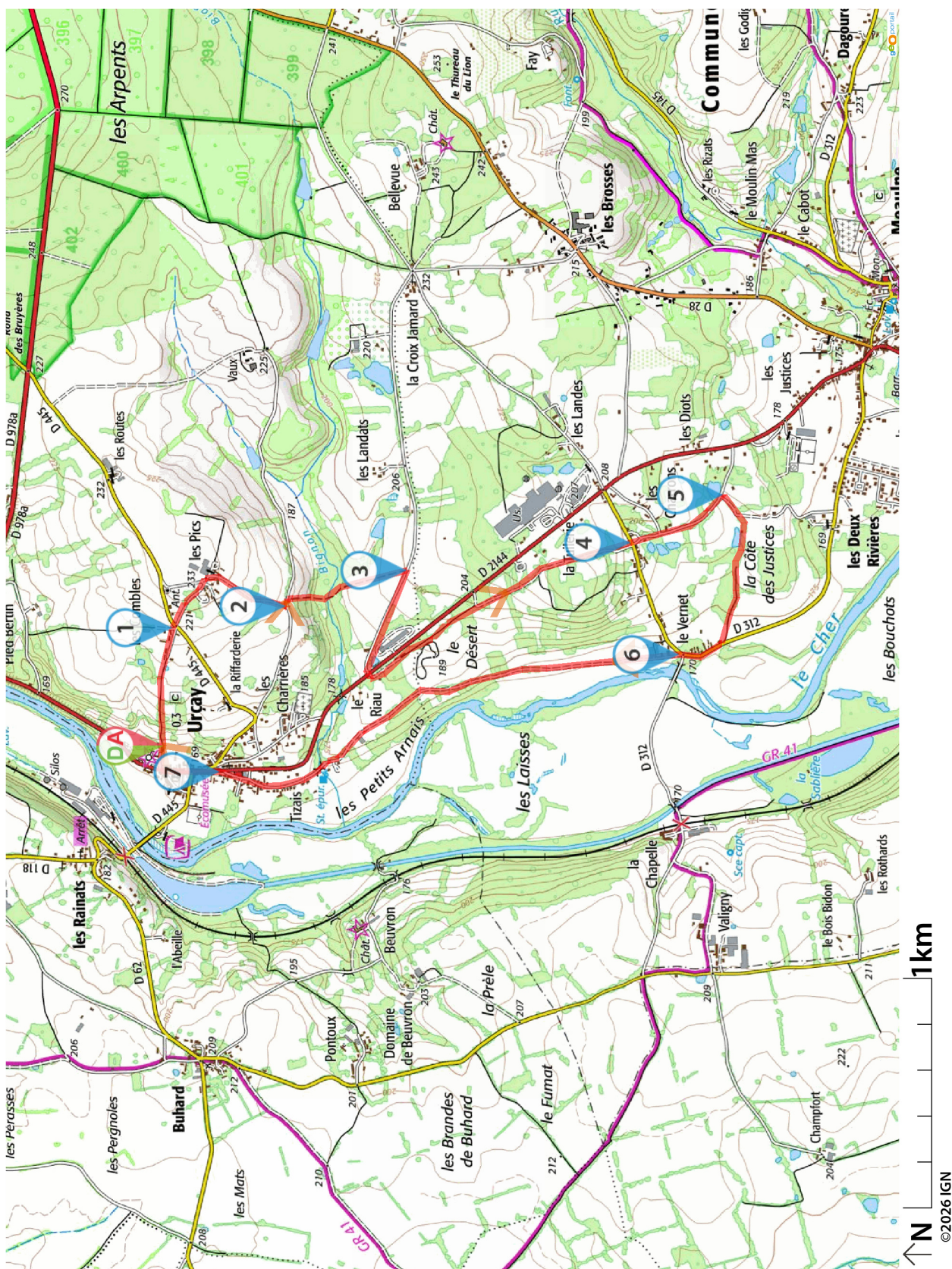
D/A Parking de l'église
N 46.626686° / E 2.590945° - alt. 171 m - km 7.5

Informations pratiques

À voir

Au retour dans le bourg d'Urçay, sur votre droite, visitez le musée des dentelières (ouvert en été et gratuit).
Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-les-pics-sur-la-commune-d-urcay/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.